



Forum national sur la diversité biologique au Burkina Faso

Synthèse des résultats



Du 13 au 15 avril 2011 à Ouagadougou

BUREAU DU BURKINA FASO





2010 Année internationale de la biodiversité



**ANNÉE INTERNATIONALE
DES FORÊTS • 2011**

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS

REMERCIEMENTS

INTRODUCTION

RESUMES DES COMMUNICATIONS

Communications focales

- Mise en œuvre de la politique nationale de conservation de la diversité biologique et principales conclusions de la 10^{ème} conférence des parties
- Biens et services des « écosystèmes » pour le bien être humain :
Acquis, Insuffisances, Perspectives

Communications thématiques

- Importance, état et dynamique de la biodiversité forestière dans un contexte de variabilité et de changement climatique au Burkina Faso
- Dynamique et contribution de la faune terrestre et de sa biodiversité à l'amélioration des conditions de vie des populations locales
- Dynamique actuelle et contribution de la biodiversité aquatique dans la satisfaction des besoins des populations au Burkina Faso
- Dynamique et contribution de la biodiversité dans les agro-systèmes à l'atteinte de la sécurité alimentaire dans le contexte du changement climatique : Cas de l'élevage
- Réussir la valorisation des produits de la forêt pour mieux assurer sa conservation ainsi que celle de la diversité biologique

RESUMES DE TMOIGNAGES

- Plantes et santé humaine
- Plantes et santé animale
- Evolution de la diversité floristique
- Evolution de la faune ces 50 dernières années
- Valorisation de la diversité faunique

RECOMMANDATIONS

De la communauté scientifique et technique

- Recherche, capitalisation et diffusion des données sur la diversité biologique
- Conservation de la diversité biologique et des forêts

De la société civile

- Recherche, capitalisation et diffusion des données sur la diversité biologique
- Conservation de la diversité biologique et des forêts
- Valorisation de la diversité biologique et des forêts
- Résolutions

CONCLUSION

SIGLES ET ABREVIATIONS

AIB	Année internationale de la biodiversité
BDOT	Base de données d'occupation des terres
CBD	Convention sur la biodiversité
CNRST	Centre national de recherche scientifique et technologique
CP	Conférence des parties
COSC/CC	Coalition des Organisations de la Société Civile sur le Changement climatique
CRUS	Coordination régionale des unions du Sahel
DGDPA	Direction générale du développement des productions animales
FAO	Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FNUF	Forum des nations unies sur les forêts
GAGF	Groupe de Recherche-Action du Burkina Faso sur la Gouvernance des Ressources Forestières
GERDES	Groupe d'Etudes et de Recherches sur la Démocratie et le Développement Economique et Social
INERA	Institut d'environnement et de recherché agricoles
MAHRH	Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques
MEDD	Ministère de l'environnement et du développement durable
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
PACO	Programme Afrique centrale et occidentale
PFNL	Produit forestier non ligneux
SCADD	Stratégie de croissance accélérée et de développement durable
SNPA/DB	Stratégie nationale et plan d'action en matière de diversité biologique au Burkina Faso
UFR-SVT	Unité de formation et de recherché en sciences de la vie et de la terre
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UO	Université de Ouagadougou

REMERCIEMENTS

L'UICN remercie tous les acteurs qui ont contribué à la réussite du forum. Ces remerciements vont aux membres du comité d'organisation, aux modérateurs, aux rapporteurs, aux auteurs de communications scientifiques, aux exposants, à la presse, aux autorités et aux personnalités qui ont bien voulu partager leurs expériences.

L'Union remercie également le M. Sylvestre Bangré Ouédraogo et Mr Elisée Ouédraogo qui ont été respectivement modérateur général et rapporteur général du forum.

Nous traduisons notre gratitude aux coopérations danoise (DANIDA), suédoise (ASDI) et Néerlandaise (DGIS) pour les appuis financiers nécessaires à la tenue de ce forum.

Notre gratitude va également à M. Salifou Sawadogo (Ministre de l'environnement et du développement durable - MEDD), Mr Abdoulaye Combarry (Ministre délégué à l'agriculture), Mme Ingrid Cyimana (Directrice pays du PNUD), M. Mamadou Honadia (Secrétaire permanent du conseil national pour l'environnement et le développement durable), M. Salomon Dilema (Chef du département développement durable au Premier Ministère), M. Dominique M. Bangré (représentant de CRS Burkina), les secrétaires généraux, directeurs, chefs de services et toutes les autorités qui ont rehaussé de leur présence l'éclat de la cérémonie d'ouverture.

INTRODUCTION

L'Organisation des Nations unies a proclamé 2010, Année internationale de la biodiversité et a placé sa célébration sous le thème « La biodiversité, c'est la vie » pour alerter l'opinion publique sur l'état et les conséquences du déclin de la biodiversité dans le monde. L'ambition première de l'Année Internationale de la Biodiversité, est d'éveiller et /ou de renforcer la prise de conscience de l'importance de la biodiversité pour notre bien-être, mais également de promouvoir des solutions innovatrices pour réduire les menaces sur les écosystèmes.

Aussi, l'Assemblée générale des Nations Unies, dans sa résolution 61/193 du 20 décembre 2006, a proclamé 2011 Année internationale des forêts sous le thème « Celebrating Forests for people-célébrons les forêts pour les gens » (Forêts 2011). Elle a invité les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales concernées, le secteur privé et les autres acteurs à faire des efforts concertés de sensibilisation à tous les niveaux pour renforcer la gestion durable, la conservation et le développement viable de tous les types de forêts dans l'intérêt des générations présentes et futures.

C'est pour d'une part concrétiser l'adhésion du Burkina Faso à cette double célébration (l'Année Internationale de la Biodiversité (AIB) et celle des forêts), et d'autre part traduire son engagement à mieux faire connaître l'état, la dynamique et la contribution de la diversité biologique et des forêts à la satisfaction des besoins des générations présentes et futures, que le ministère de l'Environnement et du développement durable et le programme de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) au Burkina Faso ont entrepris de joindre leurs efforts pour célébrer l'AIB (2010) et des Forêts (2011). Cette double célébration est organisée en collaboration avec l'ensemble des partenaires et acteurs impliqués dans la préservation de la Biodiversité au niveau du Burkina Faso sur le thème « Biens et services des écosystèmes pour le bien être humain ». Ainsi plus de 200 participants composés d'experts nationaux et des principaux acteurs dans le domaine de la biodiversité provenant des structures de l'état, des organisations de la société civile, des collectivités territoriales, des organisations coutumières et religieuses et de personnes ressources témoins de l'évolution de la biodiversité au Burkina Faso ont pu échanger leurs expériences et leurs préoccupations en matière de recherche, capitalisation, conservation et utilisation durable de la biodiversité dans un contexte de variabilité et de changement climatique.

L'objectif global du forum était de favoriser la prise de conscience sur l'état et l'importance de la biodiversité et des forêts et un partage d'expériences de capitalisation des données, de conservation et de valorisation de la diversité biologique (animale, végétale), in situ et /ou ex situ au Burkina Faso.

Plus spécifiquement il s'agissait en conformité avec les objectifs définis par le secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) et du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) :

- de renforcer la prise de conscience des citoyens sur l'importance de sauvegarder la biodiversité, les forêts ainsi que sur les menaces qui pèsent sur elle ;
- de sensibiliser l'opinion à propos des réalisations déjà menées à bien par les communautés et les gouvernements pour sauvegarder la biodiversité et les forêts;
- d'encourager les personnes, les organisations et les gouvernements à prendre les mesures immédiates nécessaires pour stopper la perte de biodiversité et les forêts;
- de promouvoir des solutions innovantes pour réduire les menaces envers la biodiversité et la dégradation des forêts;
- d'initier un dialogue entre les parties prenantes au sujet des mesures à prendre pour la période post-2011.

La cérémonie d'ouverture a été placée sous le haut patronage de son Excellence M. Zongo Tertus, Premier Ministre et Chef du gouvernement, représenté par M. Sawadogo Salifou, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable.

RESUMES DES COMMUNICATIONS

I- COMMUNICATIONS FOCALES

1- Mise en œuvre de la politique nationale de conservation de la diversité biologique et principales conclusions de la 10^{ème} conférence des parties

BANCE Soumayla Boniface ; Point Focal National de la Convention sur la Diversité Biologique/MEDD

C'est la diversité biologique ou biodiversité qui nourrit, soigne et entretient les êtres vivants, surtout l'homme. Depuis quelques décennies ce capital irremplaçable est menacé du fait surtout des activités humaines.

Aussi, la communauté internationale dont le Burkina Faso s'est engagée à œuvrer pour inverser la tendance de perte de la diversité biologique, pour le bien des générations présentes et à venir. Cela passe par l'adoption et la mise en œuvre de politiques, stratégies et plans ainsi que la prise de mesures de gestion responsable du capital biodiversité. La communauté internationale (dont le Burkina Faso) a négocié et adopté la Convention sur la Diversité Biologique, qui est entrée en vigueur le 29 décembre 1993.

Au plan national la politique sur la diversité biologique est inscrite dans la politique nationale en matière d'environnement du pays. Elle a pour finalité la préservation de la diversité biologique. Pour effectivement inscrire la diversité biologique dans cette dynamique, le gouvernement a opté pour l'intégration de cette biodiversité dans (i) les stratégies nationales et sectorielles de développement (Stratégie de croissance accélérée et de développement durable-SCADD, La Stratégie Nationale et les Plans d'Action en matière de Diversité Biologique-SNPA/DB), (ii) les plans et programmes opérationnels de développement. La vision de la Stratégie et des Plans d'Action (quinquennaux) est d'assurer à l'horizon 2025 une gestion responsable de la diversité biologique par les populations par un réflexe de préservation et de restauration des espèces et de leur milieu, ainsi qu'une gestion durable et dynamique des ressources naturelles.

La 10^e Conférence des parties (CP) à la convention sur la diversité biologique s'est tenu du 18 au 29 octobre 2010 à Nagoya au Japon, précédée du 11 au 15 octobre de la 5^e CP au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques. A l'issue de la 10^e CP 47 décisions ont été adoptées. Parmi ces décisions, quatre (4) représentent les principaux outils de gestion de la diversité biologique et sont d'intérêt particulier pour les pays en développement en général, le Burkina Faso en particulier. Ce sont :

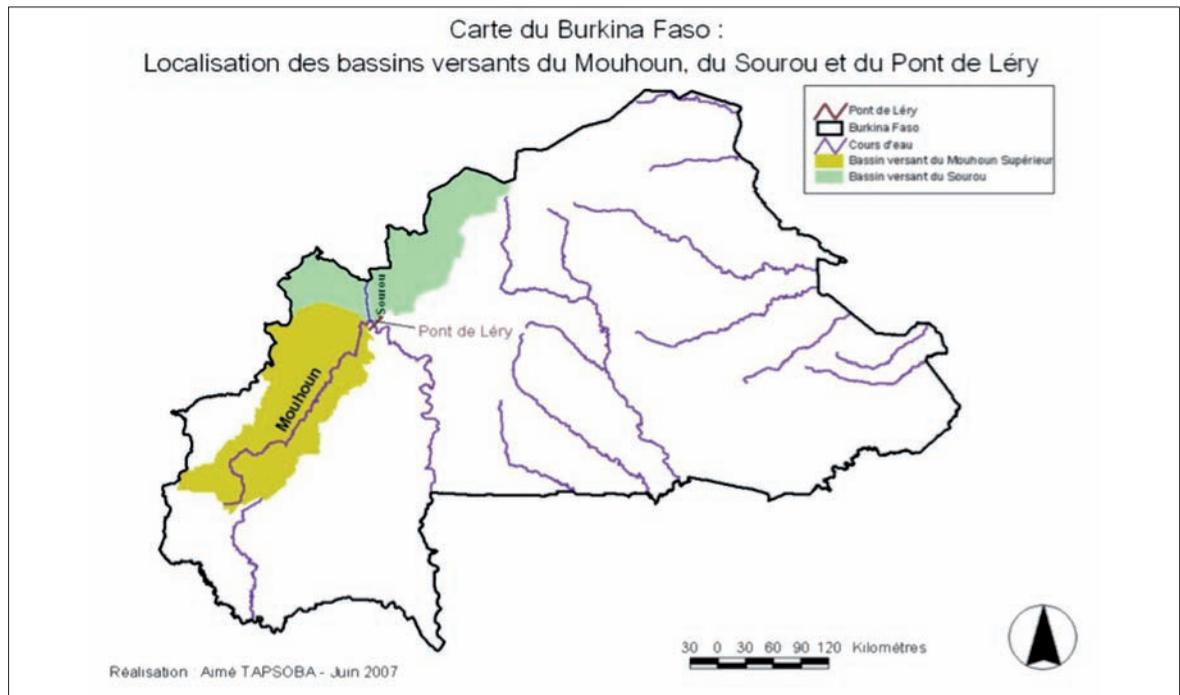
- le Plan Stratégique 2011-2020 de la Convention sur la Diversité Biologique;
- le protocole international sur l'Accès aux ressources génétiques de la planète et le Partage des Avantages issus de leur utilisation ; Ce protocole a pour fondement d'inciter les populations locales et les pays à préserver leur diversité biologique au service des générations présentes et futures. L'objectif du Protocole est de faire en sorte que ceux qui accèdent aux ressources génétiques (les firmes, les chercheurs, ...) partagent les avantages monétaires et non monétaires qu'ils tirent de l'utilisation de telles ressources avec les pays à qui elles appartiennent. Ce protocole met ainsi fin au biopiratage;
- la Stratégie de Mobilisation des Ressources pour une augmentation substantielle du niveau actuel des ressources financières consacrées à la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique;
- L'interface science-politique sur la diversité biologique, les services fournis par les écosystèmes et le bien-être humain.

2- Biens et services des « écosystèmes » pour le bien être humain : Acquis, Insuffisances, Perspectives

Somda Jacques et Nianogo Aimé Joseph – UICN/PACO

Les écosystèmes fournissent de nombreux services dont bénéficient les peuples et qui ne peuvent ni être vendus ni acheté. Jusqu'à récemment, les écosystèmes ont été exploités pour les services marchands (aliments, fibres, bois, etc.) sans se soucier de l'existence des autres services non marchands. Les pouvoirs publics souvent par manque de données d'ensemble n'ont eu que seule option d'exploitation ces services marchands.

Le présent article est une contribution à la réflexion vers une valorisation durable des ressources naturelles à travers la promotion des évaluations de la valeur économique des biens et services des écosystèmes. Il s'appuie sur les résultats d'une étude de cas conduite par l'UICN dans la vallée du Sourou au Burkina Faso.



Les résultats de cette étude, bien que partielle en terme d'évaluation de la valeur économique totale démontrent que les écosystèmes naturels possèdent bien plus de biens et services qu'on ne le pense. En effet, les valeurs agricoles de la vallée du Sourou ont été identifiées depuis la période coloniale et les pouvoirs successifs se sont attelés à les mettre en valeur. Ne disposant pas d'informations complètes sur les valeurs potentielles de la vallée d'importants efforts ont été consentis pour faire de la vallée un pôle de croissance agricole dans le but d'assurer une sécurité alimentaire des communautés riveraines en particulier et du Burkina Faso en général.

Un des acquis majeur de cette évaluation de la valeur économique des biens et services de la vallée du Sourou est la démonstration de l'existence de plusieurs sources de développement des ressources naturelles liées du fleuve Sourou. Les résultats ne s'opposent pas à la politique d'aménagement hydro agricole de la vallée, mais démontrent que cette politique doit être associée à d'autres visant la valorisation des autres biens et services. Ceci oblige la mise en œuvre de politique d'aménagement et de gestion intégrée de la vallée qui valorisent et conserve les ressources naturelles.

Les insuffisances dans la valorisation des biens et services des écosystèmes pour le bien-être humain se situent dans la faible disponibilité des données suffisamment fiables pour orienter les politiques au moment où elles sont prises. Cette faible disponibilité est elle-même influencée par la faiblesse de la recherche sur les valeurs économiques.

Les perspectives pour une meilleure valorisation des biens et services des écosystèmes au Burkina Faso existent à travers l'examen des différents documents de politiques nationales. De plus en plus d'attention est accordée à la gestion environnementale des investissements de développement économiques (cf. Stratégique de Croissance Accélérée et de Développement Durable, 2010). Mais, ces perspectives doivent être accompagnées d'actions concrètes de collecte et d'analyse des données sur les biens et services des écosystèmes avant de planifier les interventions de valorisation desdits écosystèmes.

II- COMMUNICATIONS THÉMATIQUES

1- Importance, état et dynamique de la biodiversité forestière dans un contexte de variabilité et de changement climatique au Burkina Faso

Adjima Thiombiano (UFR-SVT/UO), Adama Doukoun (MEDD), Régis Diébré (Espace Geomatica), Clarisse Honadia (UICN Burkina)

La dégradation de la biodiversité dans les pays sahéliens en général et au Burkina Faso en particulier est surtout liée à la perte des habitats dans le cadre des activités agricoles ou pastorales et des changements climatiques.

Les résultats des investigations montrent que le Burkina Faso malgré son contexte écologique, regorge encore une biodiversité forestière appréciable qui reste dans son ensemble assez mal connue. Les recherches ont permis de mettre en évidence :

- 77 aires classées avec une superficie de 3,815 millions d'hectares soit 14 % du territoire national
- Selon la BDOT (2002), près de 48 % de la superficie du Burkina Faso est recouverte par les formations végétales soit environ 13,3 millions d'hectares et un volume de bois sur pied de 255 millions.
- une flore algale de 641 espèces réparties en 112 genres et 35 familles.
- 25 espèces de fougères réparties dans 11 familles
- une flore de plantes à fleurs totalisant 1915 espèces dont 1857 espèces spontanées ou subsponanées et 58 espèces introduites ou cultivées. Ces espèces se répartissent dans 750 genres et 159 familles. La flore qui s'est trouvée enrichie de 712 espèces décrites entre 1986 et 2009, avec une nouvelle espèce décrite (*Borassus akeassii* Bayton, Ouédraogo et Guinko), présente une richesse fortement corrélée au gradient pluviométrique ;

Malheureusement on assiste à une dégradation accélérée surtout des habitats depuis les années 1992, compromettant ainsi dangereusement tous les efforts de conservation. au Burkina Faso, Annuellement plus de 110 hectares de formations végétales sont converties dans l'agriculture. On assiste de plus en plus à une menace de l'intégrité des aires classées caractérisée par un non respect de la réglementation en vigueur. Ces menaces physiques des formations végétales ont engendré une dynamique négative avec un accroissement de plus de 32 % de zones à tendance négative entre 1992 et 2000 donnant ainsi un taux d'ensemble de plus de 43% de zones dégradées au Burkina Faso en 2000. En outre, plus de 60% des aires classées sont touchées à divers degrés par des activités agricoles. Une étude diachronique menée dans les régions du Centre-Est et du Centre-Ouest met par exemple en évidence une régression drastique des formations forestières au profit des champs qui ont vu leurs superficies plus que doubler entre 1972 et 2009.

La connaissance exacte des potentialités forestières constitue une condition indispensable à toute action de gestion durable. Par ailleurs, la formation des compétences et les moyens alloués au secteur foresterie seraient des atouts indispensables. Dans le cadre de la communalisation intégrale les populations locales devraient être plus responsabilisées et bénéficier davantage des retombées de leurs efforts de conservation.

2- Dynamique et contribution de la faune terrestre et de sa biodiversité à l'amélioration des conditions de vie des populations locales

Urbain Belemsobgo, Directeur de la Faune et des Chasses/MEDD

A l'état actuel des connaissances, la biodiversité de la faune sauvage terrestre est constituée de plus de 700 espèces réparties entre les mammifères, les oiseaux et les reptiles représentant respectivement 18.2%, 67.9% et 13.9%. La grande faune mammalienne est distribuée entre les différentes zones phytogéographiques du pays avec des endémismes locaux.

Au Burkina Faso, tout comme dans les pays d'Afrique au Sud du Sahara, la faune sauvage a joué et continue de jouer un rôle prépondérant dans la vie des populations locales en leur offrant des biens et services divers. Elle contribue de plus en plus à l'économie nationale et participe de ce fait à la croissance durable du pays.

Les biens et services fournis par la faune concernent l'alimentation, la pharmacopée, l'éducation, la recherche, la récréation et le tourisme, la recherche etc.

La politique nationale en matière de faune met en étroite corrélation, la préservation des habitats et celle des espèces et privilégie l'approche par écosystème comme l'une des meilleures voies pour atteindre ces objectifs.

Du point de vue économique et social, la valorisation de la faune permet de générer plus de 5 milliards de Francs CFA annuellement et crée près de 15.000 emplois temporaires et permanents. La politique du partenariat tripartite mise en œuvre dans la gestion de la faune a permis également aux populations locales de bénéficier d'infrastructures socio-économiques telles que les écoles, les centres de santé, les pistes rurales, les forages, les équipements scolaires, les parrainages etc.

Malgré les fortes menaces d'origine anthropiques qui pèsent sur les habitats et sur les espèces, le pays dispose encore d'un potentiel/capital faunique important tant du point de vue qualitatif que quantitatif.

La gestion de ce potentiel procure des revenus substantiels et des emplois tant au monde rural qu'urbain. Cependant des mesures vigoureuses sont fondamentales pour une meilleure préservation et valorisation de la diversité biologique de la faune sauvage terrestre. Il s'agit notamment de :

- La prise en compte effective des aires fauniques dans la politique d'aménagement du territoire;
- Le rétablissement de la connectivité des aires fauniques et le respect des corridors de faune;
- L'intensification de l'aménagement et de la protection des aires fauniques notamment par la création de conditions propices au développement de la faune terrestre;
- Développement de programmes de monitoring et de recherche sur la faune et les aires protégées;
- Le soutien au financement durable de la conservation;
- La promotion de la gestion décentralisée des ressources fauniques (clé de répartition des recettes tel que prévu par la loi);
- La prise en charge des dégâts causés par certaines espèces de faune terrestre

3- Dynamique actuelle et contribution de la biodiversité aquatique dans la satisfaction des besoins des populations au Burkina Faso

Ouédraogo R. Louis et Coulibali N. Désiré (INERA/CNRST) ; Ouédraogo François de Charles (Université de Ouagadougou)

Les zones humides sont en général des écosystèmes importants et originaux. Ces écosystèmes naturels ou artificiels, apportent suivant une gestion rationnelle, une contribution fondamentale dans l'équilibre des milieux. Ils constituent des sites refuges et de conservation de la diversité biologique. En ce qui concerne les écosystèmes humides naturels, le Burkina Faso situé dans « l'interland » de l'Afrique de l'Ouest, n'en est pas particulièrement favorisé. Mais ayant pris conscience très tôt de cet état de fait, il a construit progressivement de nombreuses retenues d'eau qui mobilisent les ressources en eau de surface. Ainsi entre 1920 et 2008, plus de 1202 retenues ont été construites (MAHRH, 2009), accroissant du même coup la superficie des plans d'eau de surface qui atteint plus de 200 000 ha actuellement. Cette multiplication des plans d'eau augmente la superficie des habitats favorables au développement de la biodiversité aquatique. Quinze (15) zones humides sont reconnus comme site Ramsar au Burkina Faso.

Au niveau de la faune aquatique invertébrée, on peut citer les groupes suivants : les gastéropodes (escargot), les mollusques (huîtres, moules), les crustacés (crevettes). Présents dans les cours et plans d'eau du Burkina Faso, l'importance de ces invertébrés, en termes de diversité et de production, est assez mal connue. Ils sont d'un intérêt très local avec également une utilisation très marginale, à l'exception des crevettes relativement répandues dans les hydrosystèmes de la région Centre. La faune aquatique vertébrées est d'une importance majeure, tant dans sa diversité qu'en volume. On rencontre dans cette catégorie les amphibiens anoures de la famille des Ranidae (grenouilles). le genre *Dicroglossus* est le plus représenté dans nos cours et plans d'eau. L'espèce *D. occipitalis* est très ubiquiste. La faune ichtyenne est la mieux connue dans les hydrosystèmes avec plus de 100 espèces de poissons réparties en 27 familles et 59 genres.

La pêche de capture fait vivre directement 41 399 ménages dont 32 699 pêcheurs, 3 000 femmes transformatrices, 3 400 mareyeurs et 2 300 commerçants. Au niveau du maillon capture, 10 655 acteurs font de cette activité leur principale occupation et source de revenus pour une production estimée à 11 800 t contre 44 000 t importée en 2009. La production aquacole se développe peu dans le pays en utilisant différentes infrastructures comme les étangs, les enclos et les cages flottantes. Elle est estimée à 200 t (2009).

En plus de sa contribution socio-économique qui est la plus importante et la mieux connue, le poisson a également une valeur socio-culturelle. Pour l'instant, quatre espèces de poisson sont connues et utilisées dans ce sens au Burkina Faso. Ces utilisations font appel aux organes calcifiés ou mous du poisson pour deux types d'indications ou de valeurs : thérapeutique et mystique

Depuis quelques années, le milieu naturel et surtout celui fortement anthropisé des zones du plateau central du Burkina Faso, du Centre de l'Est et de l'Ouest, connaissent des problèmes écologiques graves, notamment la prolifération d'un certain nombre d'espèces envahissantes telles que : *Eichhornia crassipes* (Mart.) Slom. Laub., *Azolla africana* Desv., *Typha australis* Shum & Thorn, *Pistia stratiotes* L., *Hyptis suaveolens* Poit., *Sida acuta* Burm.F, *Senna obtusifolia* L, *Senna occidentalis* Linn, *Lippia chevalieri*, *Polygonum* spp., *Mimosa pigra* L., *Najas* spp. Il a été constaté que l'invasion des espèces étudiées dans le milieu se traduisait par un appauvrissement de la diversité biologique, une forte dégradation de la capture du poisson. Cette invasion se traduit aussi par une très forte régression de la productivité des espèces fourragères utiles (plus de 14,7 fois) dans les zones infestées par *Hyptis suaveolens*.

Les conséquences immédiates observées sont une importante dégradation des pâturages, qui préfigure à plus ou moins brève échéance une aggravation de la situation socio-économique des populations des zones envahies. Il conviendrait donc que la recherche scientifique puisse être soutenue par les pouvoirs publics, les acteurs du développement et les populations locales, afin qu'il soit possible de mettre au point rapidement des technologies de contrôle intégré des espèces, pour une gestion rapide des invasions, pour un développement durable des milieux contaminés.

4- Dynamique et contribution de la biodiversité dans les Agro-systèmes à l'atteinte de la sécurité alimentaire dans le contexte du changement climatique : Cas de l'élevage

Désiré A. Somé, Directeur du développement de la production animale (DGDPA), Ministère des Ressources Animales

L'économie du pays est basée sur les ressources naturelles, l'agriculture et l'élevage: 40% du PIB sont créés par ces secteurs et ils représentent 80% du total des exportations du pays. En particulier, plus de 18% du PIB sont créés grâce à l'élevage. Plus de 80% de la population pratique l'élevage pour satisfaire à ses besoins alimentaires et générer des revenus.

La Politique Nationale de Développement Durable de l'Élevage, adoptée le 30 septembre 2010, affiche la vision suivante: «Un élevage compétitif et respectueux de l'environnement autour duquel s'organise de véritables chaînes de valeurs portées par des filières professionnelles, tournées vers le marché et qui contribue davantage aussi bien à la sécurité alimentaire qu'à l'amélioration du niveau de bien-être des burkinabè.»

L'élevage burkinabè est caractérisé par l'existence d'un cheptel numériquement important et diversifié, une faible productivité et un système d'exploitation dominé par l'élevage extensif des ruminants domestiques (bovins, ovins, caprins) et des monogastriques (volailles et porcs). Deux grands systèmes d'élevage coexistent au niveau de la plupart des espèces animales : les systèmes traditionnels (généralement extensifs) et les systèmes améliorés (semi-intensifs à intensifs). Les systèmes traditionnels d'élevage des ruminants domestiques (bovins, ovins, caprins) comprennent: le type transhumant et le type sédentaire. Le type transhumant est pratiqué par les pasteurs et agropasteurs et concerne surtout les bovins. L'élevage sédentaire, généralement pratiqué par les agro-éleveurs, se subdivise en un système agropastoral à gros ruminants et un système mixte intégré agriculture-élevage.

A côté des systèmes traditionnels, on note l'émergence de systèmes d'élevage améliorés, surtout en zones périurbaines. Ces initiatives sont le fait de nouveaux acteurs (fonctionnaires, retraités, commerçants, hommes d'affaires, décideurs politiques, etc.) qui investissent dans l'élevage à visée commerciale. C'est un système qui repose essentiellement sur des intrants achetés : poussins, aliments, produits vétérinaires, main d'œuvre

Le cheptel national est composé de 8 233 845 de bovins, 8 003 164 d'ovins, 11 982 987 de caprins, 2 124 769 de porcins, 1 029 788 d'Asins, 38 168 d'Equins, 16 653 de Camelins, : 36 419 908 de Volailles.

Au plan nutritionnel, la contribution de l'élevage à la couverture des besoins de la population reste encore très largement en-dessous des normes nutritionnelles internationales. Sur la base de besoins journaliers moyens estimés selon la FAO à 2 900 Kcal, 61 gr de protéines et 97 gr de lipides. Les taux de couverture des besoins demeurent très faibles: 3,3% pour l'énergie, 7 % pour les lipides et 10 % pour les protéines. L'élevage concourt également à la sécurité alimentaire en soutenant l'agriculture par la traction animale, le transport et la fertilisation des champs.

Dans l'ensemble, une meilleure intégration des systèmes de production végétale et animale devrait être encouragée. L'élevage a le potentiel de soutenir les efforts d'adaptation des pauvres, étant plus résistant aux changements climatiques que les cultures en raison de sa mobilité et de son accès à l'alimentation. Les éleveurs se sont toujours adaptés aux différents changements environnementaux et climatiques en s'appuyant sur leur connaissance approfondie de l'environnement dans lequel ils vivent. Les actions de développement de l'élevage devraient permettre une adaptation aux effets négatifs de la variabilité et des changements climatiques et une réduction des émissions des gaz à effet de serre. Il faudra mettre l'accent sur les approches participatives à tous les niveaux et considérer les chaînes de valeur de la ferme à la fourchette (à l'assiette du consommateur).

5- Réussir la valorisation des produits de la forêt pour mieux assurer sa conservation ainsi que celle de la diversité biologique

Oumarou Seynou et Clarisse Honadia/Kambou - UICN-Burkina Faso

Parmi les produits de la forêt, le monde des conservateurs reconnaît une grande importance aux produits forestiers non ligneux (PFNL). En effet, la valorisation des produits forestiers non ligneux permet de générer des revenus à même de susciter un plus grand engouement/engagement des populations pour la préservation et la restauration des écosystèmes forestiers (reboisement responsable, régénération naturelle assistée, constitution et enrichissement de parcs à PFNL, création de bosquets privés, instauration de conventions locales de gestion, etc.). Voilà pourquoi la prise en compte de ces ressources est indispensable dans toute stratégie de gestion durable des ressources biologiques et des forêts du pays. C'est prenant en compte cette réalité que le forum national sur Biodiversité et les forêts a accordé une place de choix à la promotion des PFNL à travers l'organisation d'une foire d'exposition vente sur ces produits.

La foire qui s'est déroulée du 13 au 16 avril 2011; a regroupé plus de trente cinq (35) structures (associations, ONG, centres de formation, de recherche, vulgarisateur, services étatiques) intervenants dans la promotion des PFNL et venant de différentes régions du pays. Cette foire a eu pour objectifs de :

- Promouvoir les produits forestiers en tant que biens des écosystèmes pour le bien être humain
- faire connaître les produits forestiers des six régions ;
- permettre les échanges d'expérience entre associations et ONG intervenant dans les produits forestiers non ligneux ;
- permettre aux associations, ONG exposantes d'établir des relations de partenariat avec les structures, institutions de recherche ;
- Favoriser la mise en place d'un réseau de promoteurs des produits forestiers non ligneux ;

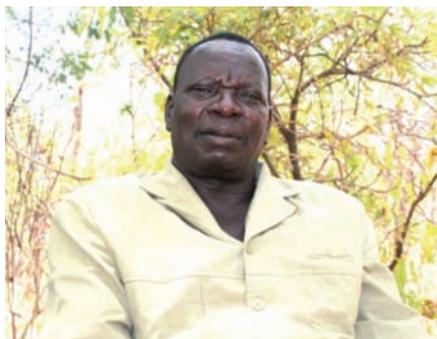
Les leçons importantes qu'on peut retenir de cette foire sont :

- L'existence d'une grande diversité de productions à base des produits forestiers non ligneux (produits alimentaires, aliments pour bétail, pharmacopée, savons et cosmétiques etc.)
- l'existence d'une importante demande pour ces produits qui traduit un certain engouement pour ces productions et par conséquent la place et le rôle relatifs qu'ils joueraient en ce moment pour la population surtout urbaine
- la nécessité de poursuivre des études et/ou recherches pour documenter rationnellement et scientifiquement les PFNL comme alternative viable et prometteuse. Les PFNL contribuent au développement d'une éthique nouvelle vis-à-vis des massifs forestiers sujets à des pressions.

RESUMES DE TMOIGNAGES

Félicité Mangang, Raissa Nikiéma, Désiré Bakiono, Dieudonné Tindano : UICN-PACO

Plantes et santé humaine (Jean Paul Nikiéma, Tradithérapeute à Saponé)



Jean Paul Nikiéma

Le médicament est lié à la brousse ; toutes les plantes qui nous entourent ici, sont source de médicament, et c'est par ignorance que nous les appelons des arbres sinon ce sont des médicaments. Leurs racines, feuilles, fruits, fleurs : tout dans ces arbres est utilisé pour faire le médicament. Il y avait auparavant beaucoup d'arbres mais depuis 30 ans, j'ai eu la vision de construire une forêt privée parce que j'ai constaté la diminution progressive des plantes. J'ai donc invité les vieux et les vieilles pour leur demander la permission, vu que je suis jeune. J'étais une fois allé dans la zone de Kaya, et j'ai constaté une grande absence de forêt si bien qu'on pouvait voir un véhicule à une distance de 8km. Lorsque je suis donc arrivé ici, je me suis dit que si le problème existe ailleurs, il peut aussi arriver ici. Avec les vieux et vieilles donc,

j'ai obtenu cette forêt à protéger que j'ai délimitée. Mais, pour obtenir que personne n'y pénètre au hasard, c'était encore un problème et j'ai dû convoquer la population et demandé encore le soutien des vieux afin de sensibiliser la population contre les coupes incontrôlées. De nos jours, les plantes que nous déracinons et jetons auparavant pour abondance, ne se trouvent plus facilement. Je suis donc allé à Kombissiri dans un projet, qui m'a aidé avec certaines plantes qui ont été prises vers le Ghana, Sapouy etc. J'ai planté beaucoup de plantes ici, et je ne manque pas de demander des plantes ou des graines lorsque je voyage, afin de les planter ici.

Actuellement donc, j'ai beaucoup de plantes et j'en prélève pour soigner les gens ; ma forêt a été évaluée à 100 hectares.

.....

Plantes et santé animale (Lee Amidou Salou, éleveur ; Province Yaga, commune Songa, village de Bountouré)



Lee Amidou Salou

Il y a trois catégories de plantes :

- des plantes pour soigner : décoction des trois plantes *Sotoungaouti*, *Pouloumpouboui*, *Anakéi* pour toute infection animale;
- des plantes pour contribuer à la croissance de l'animal : le sorgho et le petit mil, mélangé et pilé ensemble;
- des plantes pour sécuriser l'animal : écorces et fruits des arbres *Karolaile*, *Iby* mélangés et brûlé dans un parc, protègent les animaux qui ont été recouverts de la fumée.

Aujourd'hui, les plantes médicinales qui servaient à la médecine vétérinaire ont complètement disparu. Ici au Burkina Faso et à l'époque, cela n'était même pas difficile ; il fallait seulement sortir de sa concession et dans son propre champ pour retrouver ces

plantes afin de traiter le bétail. Aujourd'hui force est de reconnaître qu'il faut souvent aller loin et même en dehors du Burkina pour retrouver ces mêmes plantes.

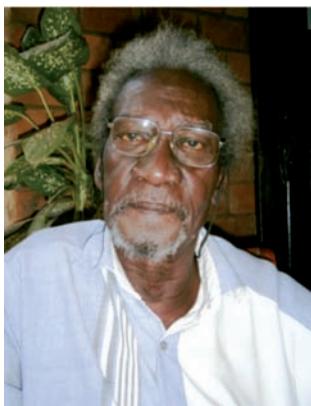
Ce qui nous préoccupe aujourd'hui, c'est la jeunesse montante : elle n'est pas curieuse. Elle ne demande même pas aux anciens comment nous procédions à l'époque pour traiter nos animaux, pour alimenter notre

bétail. J'ai plus de 60 techniques et 60 conseils que je peux donner pour bien faire ce travail : trouver les bonnes plantes pour traiter un animal malade ou pour l'alimenter.

Je demande à toutes les autorités, d'où qu'elles viennent, de se préoccuper d'avantage pour la disparition de ces plantes ; de nous aider à la restauration et à la conservation de ces plantes dans nos villages. J'appelle donc toutes les bonnes volontés, à l'Etat, aux ONG de nous donner un coup de main afin que nous puissions restaurer et conserver nos plantes afin de les utiliser pour l'amélioration de conditions de vie de notre bétail.

.....

Evolution de la diversité floristique (Ouétian Bognounou ; Ethno botaniste, chercheur à l'Institut de l'environnement et des recherches agricoles (INERA))



Ouétian Bognounou

La biodiversité selon l'atlas des plantes rares et protégées de Franche Conté se définit comme la variété et la variabilité du monde vivant à tous ses niveaux d'organisation. Du gène à la population, de l'espèce à l'écosystème. Elle revêt trois composantes : la variabilité génétique, la diversité spécifique et la diversité écologique.

Beaucoup de plantes sont à usage multiple pour l'homme, et elles lui offrent de nombreux biens et services. Un journaliste scientifique d'origine Irlandaise, reconnaît aux plantes, cinq pouvoirs : survivre, maintenir la vie, guérir/tuer, altérer la conscience, pouvoir sur l'esprit (inspiration).

Pour apprécier l'évolution des espèces au court des 50 dernières années, il aurait fallu les suivre dans leurs différents biotopes ; ce qui aurait nécessité un grand nombre de botanistes et d'écologistes pour parcourir toutes les zones géographiques du Burkina. La diversité : la flore tropicale est nettement plus riche et plus diversifiée que celle des pays tempérés.

Les spécificités : la flore tropicale a sa spécificité, avec de nombreuses familles qui sont essentiellement ou typiquement tropicales. Exemples : les combrétacées : les brochettes de Ouaga sont fêtes sur des tiges de *combretum micrantomum / Randaga* ; les bombacacées : familles de baobab et fromagers ; les zingibéracées : familles de gingembre.

Certaines espèces cependant se font rares : exemple les plantes appelées en mooré Andaaga, Lenga etc. Ces espèces sont en général les plus recherchées en médecine et pharmacopée traditionnelle. Les plantes comme le *Waal Touko* en mooré sont aussi très sollicités pour l'exportation ; elle est inscrite dans la pharmacopée moderne de l'Union Africaine et la pharmacopée française : en décoction, ça dissout les calculs urinaires, les calculs biliaires, ce qui évite d'avoir souvent recourt à des opérations chirurgicales à risque.

Pour une meilleure conservation et valorisation des végétaux du Burkina, il faut :

- un engagement politique, sincère et ferme de l'Etat Burkinabè;
- respecter les différentes conventions régionales et internationales auxquelles notre pays a souscrit;
- chercher à mieux valoriser nos potentialités locales : sur le plan culturel, ne pas perdre nos connaissances locales, traditionnelles par exemple dans le domaine de l'alimentation, la médecine et pharmacopée traditionnelle etc.

Il faut développer le concept d'éco citoyenneté : rendre les gens responsables face à l'environnement. Sensibiliser surtout les générations futures, les jeunes car il y va de leur survie. J'ai 70 ans, je vais partir bientôt, mais il appartient aux jeunes d'adopter ce concept éco citoyenneté, et qu'ils en soient formés dans leurs différents programmes de formation.

Evolution de la faune ces 50 dernières années (Sa Majesté Koumpiédiéni ; roi de Gulmu et député à l'assemblée nationale)



Sa Majesté Koumpiédiéni

Les chasseurs étaient moins nombreux que maintenant car un fusil de qualité se payait difficilement, les forêts étaient moins organisées que maintenant où il y a des zones de chasse réglementées. Plus de chasseurs mais moins de possibilité de chasser.

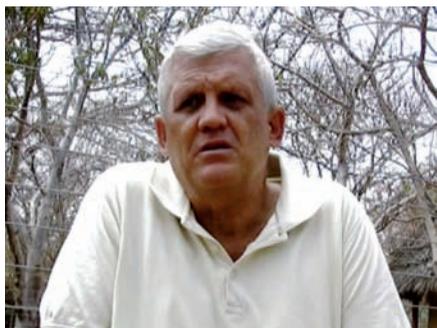
La région de l'Est réservoir faunique N°1 du Burkina, elle contenait toutes les espèces. « En un jour, je me rappelle très bien à 7h du matin, je suis allé dans la zone de chasse de Ougarou et j'ai vu toutes les espèces possibles et imaginables, sauf la panthère ; j'apprends et je constate de nos jours que ces effectifs sont bien moindre sauf dans certaines zones où la protection a été bien quadrillée et bien verrouillée ». Actuellement vous pouvez aller de Fada à Pama toute la journée ou pendant trois jours, si vous voyez des singes, vous avez la chance ; si vous voyez des éléphants vous êtes tout aussi chanceux sinon pour le reste vous ne verrez rien alors que toutes les espèces biches, coba, phacochères étaient représentés le long de cette axe.

L'organisation de la chasse était nécessaire sinon nos enfants et petits enfants risquaient de confondre biche et chèvres pour n'avoir jamais vu.

En ce qui concerne la tradition, formation des initiés et l'intégration des valeurs de conservation de la faune, c'est regrettable mais non au regard de certaines défaillances boudées par le roi ces trois dernières années. L'éducation environnementale dès le primaire est importante pour une meilleure connaissance et conservation des espèces. Le chef a un tapis formé des peaux de différents animaux de la forêt et il s'y assoit pour recevoir des invités dans de grandes cérémonies ; il commande les brousses, montages, animaux de son territoire.

.....

Valorisation de la diversité faunique (Clark Lungren : Expert en conservation de la faune, Consultant)



Clark Lungren

Quand nous sommes arrivés au Burkina, il y avait 3,6 millions de Burkinabè. J'ai investi 18 années pour concevoir, organiser et lancer la gestion du projet Nazinga. Quand nous avons démarré en 1972, il y avait 6 millions de Burkinabè.

En 2001, je suis venu m'installer ici avec ma femme dans notre ferme, la ferme de démonstration de Wedbila et il y avait à peu près 10 millions de Burkinabè. Aujourd'hui on tourne autour de 16 millions de Burkinabè, et j'en fais partie.

Notre ferme occupe environ 70 hectares ; nous avons près de 90 porcs-épics que nous commençons à vendre. Les autres espèces sont en voie de croissance, et nous pourrions à un moment donné aborder les ventes promotionnelles. Nous avons un peu plus de 30 espèces, avec 400 animaux et nous sommes ouverts aux visiteurs du Lundi au Samedi, de 8h à 12h et 15h à 17h et la visite guidée dure à peu près 45mn.

RECOMMANDATIONS

I- DE LA COMMUNAUTE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Aimé J. Nianogo (UICN/PACO) ; Jean-Marie Ouadba (DPF/INERA /CNRST) ; Sibidou Sina et Oblé Neya (CNSF/MEDD) ; Hamadé Ouédraogo (UFR/SV/UO)

Recherche, capitalisation et diffusion des données sur la diversité biologique

- 1- La nécessité d'harmoniser les méthodologies de collecte des données ;
- 2- La nécessité d'approfondir la réflexion sur l'implication de l'état dans le financement de la recherche ;
- 3- La recommandation sur l'idée d'un groupe de travail sur la foresterie au niveau national ;
- 4- La nécessité d'avoir une structure de référence pour capitaliser les recherches sur la biodiversité ;
- 5- Développer des partenariats au niveau national pour rechercher les financements et la nécessité que l'état facilite la recherche des financements par les chercheurs et les enseignants chercheurs ;
- 6- Une relecture du plan stratégique de la recherche scientifique qui avait rencontré des problèmes dans sa mise en œuvre dans le passé ;
- 7- Organiser des assises nationales qui regroupent tous les acteurs de la recherche pour discuter de façon franche des partenariats, des échanges, de la mise en œuvre de la recherche.

Conservation de la diversité biologique et des forêts

- 1- L'état doit continuer à renforcer les capacités des acteurs à travers actions de proximité ;
- 2- L'état doit aller au-delà de l'élaboration des lois et politiques pour s'assurer de leur application sur le terrain de manière participative ;
- 3- Il y a un problème de suivi des cahiers de charge, chacun doit jouer son rôle en particulier le service forestier ;
- 4- Revoir la clé de répartition des recettes issues de la vente du bois pour tenir compte des nouveaux acteurs comme les communes ;
- 5- Trouver des mécanismes pour réunir tous les acteurs afin de définir et planifier les actions au niveau de chaque région ;
- 6- Il faut une politique cohérente entre les différents départements ministériels et l'état doit se doter de personnels en quantité et qualité ;
- 7- La décentralisation est un atout en matière de conservation de la Biodiversité, il faut donc diligenter le transfert de compétences aux collectivités territoriales en matière de foresterie afin de les permettre de participer aux actions de conservation ;
- 8- Avoir une approche vocationnelle dans l'aménagement du territoire ;
- 9- Protéger certaines espèces c'est bien, concéder l'exploitation des concessions c'est aussi bien : mais il faut s'arrêter à un moment donné pour faire le point et prendre de nouvelles orientations ;
- 10- Nécessité absolue de veiller à la réalisation régulière d'études impacts environnementaux sur toutes les actions ainsi qu'au suivi de la mise en œuvre des mesures d'atténuation.

II- DE LA SOCIETE CIVILE

Boubacar Cissé (CRUS/Dori), Edouard Bonkougou (GAGF), Charles Dalla (COSC/CC), Célestin Poda (UICN Burkina), Jean Pierre Salembéré (SOS santé et développement), Tasséré Ouédraogo (GERDES)

Recherche, capitalisation et diffusion des données sur la diversité biologique

1. Recadrer la formation dans les écoles professionnelles, et les universités, des cadres du développement vers une plus grande maîtrise de la thématique suivi accompagnement, capitalisation, apprentissage, diffusion des connaissances, notamment dans les domaines touchant la diversité biologique ;
2. Promouvoir les évaluations intégrées des écosystèmes (ex. valeur économique totale de la vallée du Sourou) ;
3. Une attention particulière doit être accordée à la recherche pour produire les informations devant aider à la prise de décision d'aménagement des écosystèmes au Burkina Faso ;
4. Elaborer et diffuser des lignes directrices et des tableaux de bord de suivi des principaux indicateurs établissant les performances mais surtout les impacts des actions sur la Diversité biologique ;
5. Elaborer et mettre en œuvre des projets d'appui à la société civile dans le renforcement de leurs capacités techniques, organisationnelles et de diffusion des leçons et des bonnes pratiques locales dans la diversité biologique.

Conservation de la diversité biologique et des forêts

1. Saisir l'opportunité de la communalisation intégrale du Burkina Faso pour mieux responsabiliser les collectivités dans la conservation et faire bénéficier les populations des avantages associés ;
2. Poursuivre les efforts de formation des compétences et de mise à la disposition de moyens conséquents à la conservation ;
3. Œuvrer à l'émergence de cadres de concertation sur l'environnement aux différents niveaux de prise de décision (communauté de base ; Organisations de la société civile (OSC)/Services techniques/Communaux au niveau départemental, provincial, régional, national) ;
4. Soutenir de manière spécifique, l'émergence d'un cadre de coopération entre ONGs et l'UICN sur la gestion des ressources de l'environnement ;
5. Mobiliser des ressources pour soutenir les initiatives concrètes des OSC sur le terrain en matière de lutte contre la dégradation de la diversité biologique et des ressources des forêts ; Il s'agira par exemple une meilleure implication (participation, confier des sites, transfert de ressources financières et matérielles) de la société civile dans la gestion et l'entretien des sites de reboisement. Dans cette perspective il faut assurer la protection des sites reboisés contre les feux de brousse (désherbage, pare feux, etc.) ;
6. Prendre en compte les aires fauniques dans la politique d'aménagement du territoire ;
7. Rétablir la connectivité des aires fauniques et le respect des corridors de faune ;
8. Intensifier l'aménagement et la protection des aires fauniques notamment par la création de condition propices au développement de la faune terrestre (aménagements de points d'eau notamment) ;
9. Appliquer les textes réglementaires sur l'utilisation des pesticides, et autres produits industriels toxiques pour l'environnement et les ressources halieutiques ;
10. Elaborer urgemment une stratégie globale nationale, en relation avec les pays de la sous-région concernés par les mêmes problèmes et d'établir un partenariat international actif pour y trouver des solutions ;
11. Développer des programmes de monitoring et de recherche sur la faune et les aires protégées ;
12. Soutenir le financement durable de la conservation.

Valorisation de la diversité biologique et des forêts

1. Prendre les dispositions nécessaires pour la ratification rapide par le Burkina Faso du «Protocole de Nagoya sur l'Accès aux ressources génétiques et partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation » ;
2. Impliquer davantage les communautés locales dans la gestion des ressources fauniques en accroissant leur accès aux bénéfices liés à la faune ;
3. Promouvoir la gestion décentralisée des ressources fauniques (clé de répartition des recettes tel que prévu par la loi) ;
4. Prendre en charge (mitigation/compensation) les dégâts causés par certaines espèces de faune terrestre.

Résolutions

1. Renforcer le réseautage de la société civile pour mieux accroître sa visibilité et sa crédibilité mais aussi pour mieux exercer le principe de redevabilité dans la gestion de la diversité biologique ;
2. Instaurer/renforcer la culture de capitalisation, apprentissage, diffusion des informations et des connaissances afin de garantir la transparence et la durabilité dans la gestion des ressources biologiques.

CONCLUSION

Aux termes des 72h de travaux, nous pouvons noter avec satisfaction que les résultats ont été atteints. En tant que plateforme de dialogue et de partage d'expériences, ce forum a réuni plus de 200 participants, a permis d'informer et sensibiliser l'opinion sur l'importance de sauvegarder la biodiversité, les forêts pour les générations actuelles et futures. Il a également permis de faire découvrir une large gamme d'initiatives de recherche, de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité. La prise en compte par les décideurs politiques et les partenaires au développement des recommandations issues de ce forum améliorera certainement les performances nationales en matière de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique et des forêts.





Contact :
01 BP 3133 Ouagadougou 01
Burkina Faso
Sis côté nord UEMOA, 529 rue Agostinho Néto
Tél. : +226 50 31 31 54
E-mail : uicnbf@iucn.org